

## Formation sur 1 journée

Dates :

\* Soit le **17/10/2024** à  
**Aubréville** (55120), rue du  
Pimodant, salle de fêtes

\* Soit le **18/10/2024** à  
**Ligny-en-Barrois** (55500),  
rue de Strasbourg, salle du  
conseil

Horaire : 9h00-17h00

Effectif : de 6 (minimum)  
à 15 personnes (maximum)

Intervenant :

**Rémy CLOUET,**

Consultant formateur

**Coût : 350,00 € pouvant  
être pris en charge par  
votre Droit Individuel à la  
Formation, cela ne vous  
coûtera rien ni à votre col-  
lectivité.**

Pour en bénéficier, nous ren-  
voyer votre inscription

avant le 14 mai 2024

## La gestion pluriannuelle dont les autorisations de programme et les crédits de paiement

Le référentiel M57 instaure de nouvelles règles en matière de pluriannualité budgétaire. Les collectivités territoriales peuvent notamment utiliser des autorisations de programme sur plusieurs chapitres, créer une autorisation de programme pour dépenses imprévues, voire abonder des crédits de paiement en effectuant des virements entre articles au sein du chapitre ou de chapitre à chapitre.

### Programme

1. Introduction : peu à peu la programmation pluriannuelle s'impose
2. Les enjeux et les objectifs de la programmation pluriannuelle des investissements avec la technique des Autorisations de Compensation (AC) /Crédits des paiement (CP) ; plan pluriannuel de fonctionnement
3. Les préalables à la programmation pluriannuelle des investissements
  - définir les marges de manœuvre,
  - analyse des choix des investissements,
  - mettre en place un programme pluriannuel d'investissements,
  - la prospective budgétaire et le suivi financier.
4. La gestion budgétaire de la programmation pluriannuelle des investissements : la technique des AP/CP
  - aspects généraux
  - aspects spécifiques : création, gestion, affectations des AP / gestion des crédits de paiement / cas pratiques
5. La gestion pluriannuelle et la M57

### Objectifs pédagogiques

- Appréhender la gestion pluriannuelle des investissements,
- Développer les outils liés à la programmation,
- Maîtriser la technique budgétaire des autorisations de programme et des crédits de paiement.

### Moyens pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques,
- Cas d'application.

### Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux., présidents, vice-présidents et conseillers communautaires.

Notre association est agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales pour dispenser la formation des élus locaux.